Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_139-DE

VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE
Délibération du Conseil municipal n° 2026-0[illegible]
Séance du 23 septembre 2026

Objet : Classement des parcelles CD 564, CD 569, CD 578, CD 572 et CD 577, sises Rue de la Coronelle, et de la parcelle CD 570, sise Rue de l'Hospitalité, dans le domaine public

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	5	1

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0	

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2026.

Conseillers municipaux présents : Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Jean-Louis MORELLI, Olivier ROUX, Trinité BODI, Serge ROUSSINE, Olivier JEAN-VIGIER, Anthony LACONI, Véronique MOYON, Denis PINEDE, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Jean-Louis FOUSSAT, Jean-Pierre NAVARRO, Chantal LEPREVOST, Richard CHAUVET, Joël BIEN, Michèle FOND-THURIAL, Christian BAUME, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Margaux BERGONZI procuration à T. BETTON, Jade SICARD procuration à D. DAUDE, Sylvie EVENOU procuration à A. HAGEAUX, Huguette LEVEQUE procuration à J-L. MORELLI, Christine MUCCIO procuration à M. FOND-THURIAL

Conseillers municipaux absents : Maxime COUSTON

Secrétaire de séance : Thomas BETTON

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-213000284-20260923-2026_09_139-DE

Objet : Classement des parcelles CD 564, CD 569, CD 578, CD 572 et CD 577, sises Rue de la Coronelle, et de la parcelle CD 570, sise Rue de l'Hospitalité, dans le domaine public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2111-14 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-3 ;

Considérant que les parcelles CD 564, CD 569, CD 578, CD 572, CD 577 et CD 570 sont constitutives des voies publiques suivantes : Rue de la Coronelle et Rue de l'Hospitalité ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 10 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De classer les parcelles CD 564, CD 569, CD 578, CD 572 et CD 577 sises Rue de la Coronelle d'une superficie totale de 1.951 m² et la parcelle CD 570 sise Rue de l'Hospitalité d'une superficie de 1.945 m², dans le domaine public ;

- D'autoriser Madame le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Madame Pascale BORDES

Le secrétaire de séance,
Monsieur Thomas BETTON

VILLE DE BAGNOLS-S/CEZE 810 (Gard)

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Madame la Préfète du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.